

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (17) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, Mme LAVRARD, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (6) :

M.COLIN donne pouvoir à M.CHAINE
M.TREMBLAIS donne pouvoir à M.SULLI
Mme BOURAT donne pouvoir à Mme LAVRARD
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.PREHER
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.MEUNIER
Mme MOREAU donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (2) :

M.PICHON
M.HENEAU

Secrétaire de séance : M.Lucien JUGE

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'étude du contrat de territoire lecture

Un contrat territoire lecture a été signé entre la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et la DRAC pour la période 2017-2020 afin d'accompagner l'évolution du réseau de lecture publique sur le territoire.

Ce contrat de territoire s'accompagne d'un diagnostic dont l'objectif est la mise en place d'une nouvelle politique de lecture publique pour conforter et garantir un accès le plus égal possible à l'offre sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Cette étude a été confiée à un cabinet spécialisé. Sa mise en œuvre est estimée à 14 000 € HT pour l'année 2018 que la DRAC soutient à 50 %. Grand Châtellerault sollicite donc une aide de 7000 €.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 1 du conseil communautaire du 5 décembre 2016 relative à l'intérêt communautaire,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de mettre en œuvre cette étude relative au contrat de territoire,

CONSIDERANT l'engagement de l'État à hauteur de 50 %,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une subvention à la DRAC à hauteur de 7 000 € HT, soit 50 % du coût de la mise en œuvre de l'étude,
- d'autoriser le Président ou son représentant , à signer tout document relatif à ce dossier.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 5 novembre 2018

n°5

page 2/2

Le numéro SIRET de la collectivité est : 248 600 413 000 12.

La recette sera imputée à la sous fonction 321.10, au service gestionnaire 5130, au compte 74718 (DRAC).

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 6/11/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER